



Dates à noter !

- Concours de vitrine

29 novembre au 18 décembre

- Election des plus jolies vitrines et remise des

lots :

18 décembre à 14h place des combattants

- Marché de Noël :

10 et 11 décembre



Assemblée Générale de Cités Commerce

Mardi 11 Octobre – Château de Magneux Haute Rive

C'est entre Montbrison et Feurs, à Magneux Haute Rive que s'est tenue le 11 octobre, l'Assemblée Générale de Cités Commerce.

A cette occasion, les coprésidents, Françoise GAY PEILLER et Guy POYADE ont présenté le rapport moral, remerciant ainsi l'ensemble des partenaires de Cités Commerce.

Catherine FOURETS et Julie FARISSIER ont ensuite présenté le

rapport d'activités de l'association. Depuis sa création, Cités Commerce a permis de développer des projets structurants avec notamment le lancement des chèques cadeaux il y a tout juste un an. L'association est aujourd'hui reconnue comme un dispositif innovant par l'ensemble des partenaires des deux villes qui ont un réel ressenti positif vis-à-vis de ce dispositif de management unique en

France.

Dans un troisième temps, le cabinet comptable Courat a présenté le rapport financier ainsi que le budget prévisionnel 2011 de l'association.

L'Assemblée Générale s'est clôturée par la présentation de l'Enquête consommation des ménages 2011 pour les deux villes par Nicolas Schmitt, chargé d'études à l'observatoire économique de la CCI de Saint-Etienne.

Accueil des nouveaux commerçants

Jeudi 6 Octobre – Mairie de Montbrison

Comme chaque année, l'UEM avec le concours de la mairie de Montbrison a tenu à accueillir les nouveaux commerçants installés récemment sur la ville. L'occasion pour l'UEM de leur souhaiter la bienvenue mais aussi de leur présenter plus en

détails l'association des commerçants.

Cette soirée fut également l'occasion de remettre leur prix aux deux gagnantes du jeu Vivacité organisé du 1^{er} au 30 septembre. Mme Couturier et Mme Andrieux se sont ainsi vu

remettre une tablette numérique chacune. Les deux bulletins gagnants provenaient respectivement du commerce « Au Port des Arches » et du salon de coiffure « Espace Evolution ».

Accueil des écoles

Vendredi 7 Octobre – Mairie de Montbrison

Quatre écoles ont répondu présentes à l'invitation de l'Union Economique Montbrisonnaise : la Maison Familiale et Rurale de Montbrison, le lycée professionnel Jean

Baptiste d'Allard, le lycée professionnel de Beauregard et le lycée Saint Paul. Directeurs d'établissements, professeurs et élèves ont ainsi pu présenter (parfois de façon ludique via des

mises en scène) les formations dispensées dans chacun des établissements mais aussi les actions réalisées et les projets en cours.

A venir à
Montbrison



Concours de vitrines « Un Noël traditionnel »

Du 29 novembre au 8 décembre

Pour animer les commerces et inviter les clients à anticiper les achats de fin d'année, l'UEM organise un concours de vitrines du 29 novembre au 18 décembre. A cette occasion, les boutiques participantes distribueront

des bulletins de vote à leurs clients. L'élection des plus jolies vitrines aura lieu le 18 décembre et une pluie de chèques cadeaux Cités Commerce sera offerte lors d'un tirage au sort. **Nous rappelons que ces animations sont**

destinées à TOUS types de commerces (adhérent ou non). C'est en travaillant TOUS ENSEMBLE que nous ferons de Montbrison un centre-ville qui continue d'être attractif auprès de nos clients.

L'accessibilité dans les commerces

Fiche pratique

L'accessibilité : cadre réglementaire et définition

Règlementation

A partir du 1^{er} janvier 2015, tous les commerces, quelle que soit leur taille, devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'accessibilité c'est quoi ?

Tout commerce doit permettre, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes à mobilité réduite, avec la plus grande autonomie :

- d'accéder aux locaux et équipements,
- de circuler de manière autonome,
- d'utiliser les équipements,
- de bénéficier des prestations pour lesquelles l'établissement a été conçu.

Comment rendre accessible mon commerce ?

Présentation de quelques recommandations en matière d'accessibilité des points de vente

• Accès au magasin

Il doit se faire de plain-pied avec l'extérieur ou avec un dénivelé maximum de 2cm. Si le dénivelé est plus important, un aménagement, de type plan incliné, doit être réalisé. La porte d'accès au magasin doit être minimum de 0,90 m de large en privilégiant, autant que possible les portes à ouverture automatique.

• Caisses d'accueil et de paiement

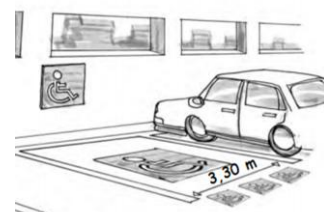


Les caisses doivent être adaptées à l'accueil des personnes handicapées et disposer d'une partie surbaissée de 0,80m.

• Circulation dans le magasin

Les allées entre les rayons doivent permettre de circuler avec aisance avec un minimum de 0,90m de largeur et avec des aires de retournement de 1,50m réparties dans le commerce. S'il existe des cabines d'essayage, celles-ci doivent également être aux normes handicapées. En cas d'impossibilité, il faut prévoir des cabines séparées par des rideaux.

• Parking



Si vous possédez un parking privé, des places réservées aux personnes handicapées doivent être prévues (2% des places totales et au minimum une place). Les places pour personnes handicapées doivent être plus larges que celles pour les personnes valides (3,30m au lieu de 2,50m) et leur emplacement doit faire l'objet d'une double signalisation au sol et en hauteur.

Des questions, des suggestions, des remarques ?

Contacts :

Julie FARISSIER – Manager de Ville
06 69 75 42 42
citescommerce@yahoo.fr

Marion MARCOUX – Assistante commercialisation
06 69 75 42 44